



Accusé de vol au travail puis je porter plainte ?

Par **domjo**, le 20/12/2008 à 12:09

Bonjour,
Chargé de la mise en rayon et du stock dans 1 magasin multimédia, le directeur et ma responsable m'ont convoqué ds leur bureau en juin dernier pour m'accuser de vol de matériel hifi, informatique. Après diverses menaces et manoeuvres d'intimidation, ils ont fait venir 2 policiers qui m'ont interrogé puis sont partis sans que je signe quoi que ce soit. Cette semaine, la gendarmerie de mon domicile est venue perquisitionner chez moi puis m'a interrogé dans leurs bureaux car une plainte a été déposée par mon employeur en juin dernier! Innocent des faits pour lesquels on m'accuse, je suis désespéré.
Puis je porter plainte sans craindre des représailles de mon employeur car je tiens avant tout à conserver mon emploi ?
Quelles sont les suites logiques de cette affaire ?
Merci d'avance de votre réponse car je suis complètement perdu.

Par **Tisuisse**, le 20/12/2008 à 17:32

Bonjour,
Dans un premier temps, laissez la justice faire son boulot. Si rien n'a été trouvé chez vous, si rien n'a été trouvé dans votre vestiaire, si les vidéos ne peuvent rien prouver, il serait étonnant que vous soyez condamné. Dans l'hypothèse où vous êtes relaxé par le tribunal correctionnel, là vous vous retournez contre votre employeur et contre votre responsable de service pour plusieurs chefs d'accusation :
- diffamation et accusations mensongères,
- procédure abusive.
et vous demandez des dommages et intérêts car votre probité a été mise en cause et vous avez probablement perdu votre travail.
Il y a de grande chance pour que le grand patron de la chaîne de vente remette les pendules à l'heure vis à vis de votre directeur de magasin et que votre responsable ait des gros, très gros problèmes.

C'est toujours dans l'hypothèse où vous êtes acquitté par le tribunal pénal.

Par **domjo**, le **20/12/2008 à 17:58**

Bonjour,rnrnMerci de votre réponse aussi rapide. En effet rien n'a été trouvé ni chez moi, ni dans mon vestiaire en revanche les vidéos me voient ramasser des boites qui avaient été dissimulées dans la réserve sous des étagères. Je ne fais que mon travail qui est de maintenir réserves et rayons propres et rangés.rnPensez vous que je serais néanmoins convoqué au tribunal? Les gendarmes vont t ils me tenir au courant des suites de cette affaire? Au travail, le directeur agit comme si de rien n'était!! Au quotidien ce n'est pas facile à vivre..rnrnSalutationsrnrndj

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 17:59**

Voyez les syndicats et prenez un avocat. Ce sont les 2 conseils que je vous donne.

Par **Marilou G**, le **28/08/2012 à 21:52**

Bonjour, je suis dans le même cas. Mon employeur me menaçait de licenciement. La police interne à l'entreprise est venue m'interroger, et malheureusement pour moi, je ne leur paraissais pas crédible. Un témoin a même été dissuadé de témoigner en ma faveur, sous prétexte que le dossier était bouclé, alors qu'il ne l'était pas. J'ai fait appel à la CGT, ils ont réussi à négocier une mise à pied. mais je compte quand même me retourner contre mon entreprise. j'ai changé de service sans que l'on me demande mon avis, et je passe en conseil de discipline. J'aimerais savoir quelles démarches dois-je engager pour obtenir réparation du préjudice que j'ai subi.

Par **Nanou22**, le **15/03/2018 à 13:33**

Bonjour moi ce matin convoquée a mon travail, la fille d un couple chez qui je travail (avs a domicile), m'accuse de leur avoir volé de l'argent, évidemment je n'ai rien à me reprocher. La fille va porter plainte !! Quelle est la suite pour moi ? Je suis désespérée....

Par **jos38**, le **15/03/2018 à 14:26**

bonjour. je suppose que le couple où vous travaillez est âgé .leur fille vous accuse en étant peut-être de bonne foi. tenez-vous en aux faits. est-ce que cet argent disparu a été retiré à un distributeur et ne se trouve plus dans le logement? ces personnes âgées ont elles des problèmes de mémoire? ma mère avait crié au voleur alors quelle avait caché son argent, elle

ne s'en souvenait plus

Par **Tisuisse**, le **15/03/2018 à 14:27**

Bonjour Nanou22,rnrnC'est à la personne qui accuse de prouver le bien fondé de cette accusation. Ensuite la personne accusée pourra apporter des preuves de son innocence.

Par **pierrolalune**, le **08/09/2018 à 08:52**

Bonjour, (on dit "bonjour" en arrivant quelque part, pas chez vous ?)rnrnDans le cadre de mes études, j'effectue depuis deux semaines un stage dans un magasin très connu de parfumerie (stage d'un mois). Je suis mineure et frontalière (bruxelloise). En effet, je suis actuellement en première d'esthétique et pour ce faire, je réside chez mes grand-parents en France.rnrnHier, en fin de journée, j'ai été accusée de vol. La responsable adjointe du magasin n'a forcé à signer un papier pour rupture de contrat de stage. De ce fait, j'ai quitté une heure plutôt mon stage sans rien comprendre de ce qu'il venait de m'arriver. J'ai émis l'idée qu'une personne de l'équipe pouvait être concernée et la responsable m'a alors répondu qu'elle ne se voyait pas accuser quelqu'un de son équipe. Je n'ai rien à me reprocher. Pour prouver de ma bonne fois j'ai vidé mon sac et tout autre chose pouvant contenir un parfum et rien. Je perds ma crédibilité professionnelle vis à vis de l'école et donc de mon devenir professionnel.rnrnComment trouver dans ce contexte un autre lieu de stage ? Que faire ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **08/09/2018 à 09:04**

DIRE BONJOUR EST UN REGLE DE POLITESSE EN VIGUEUR SUR CE SITE.rnIl ne fallait pas signer quoi que ce soit, c'est reconnaître une faute.rnrn"La responsable adjointe du magasin n'a forcé à signer un papier pour rupture de contrat de stage".rnrnCeci vous oblige maintenant à contre-attaquer...rnvous pouvez adresser une LRAR pour dénoncer cette rupture en stipulant que la signature vous a été extorquée sous la pression et prévenir immédiatement l'inspection du travail.

Par **morobar**, le **08/09/2018 à 09:27**

Bonjour,rnL'inspecteur du travail n'est pas compétent pour intervenir. Il ne peut pas se substituer au juge/prudhomme.rnIl ne peut que donner des conseils ou indiquer des interlocuteurs syndicaux, avocats..qualifiés.

Par **fred0406**, le **22/02/2019 à 15:48**

Bonjour,rrnrnTravaillant dans le domaine de la fonction publique comme agent d'entretien de bâtiment (complexe sportif), il y a quelle temps j'ai dû change un convecteur ce que j'ai fait, mais celui ci a été volé quelle jours suivants.rrnrnMon employeur, Monsieur le maire, a décidé de poser plainte à la gendarmerie, ce que je trouvais normal sauf qu'un matin, les gendarmes mon téléphoné pour me fixer un rendez vous pour que je passe les voir, ce que j'ai fait. Une fois arrivé dans leur bureau, ils m'ont notifié mes droits et indiqué tout ce qui allait arriver par la suite. Déposition, relevé d'empreintes, ADN, photos et perquisition chez moi où ils n'ont rien trouvé, normal, car je n'ai rien volé.rrnrnQuand j'ai posé la question aux gendarmes, mon employeur m'accuse d'avoir volé ce convecteur, ils m'ont répondu comme c'est moi qui l'avait en possession en dernier, c'est pour cela qu'ils voulaient me recevoir. Le comble, quelques jours plus tard, la gendarmerie me rappelle pour me dire que je dois y retourner pour aller chercher une convocation pour le tribunal. C'est à ce moment- là que j'ai compris que j'étais accusé de vol.rrnrnMa question est : que dois-je faire ? car, moi, je n'ai rien volé, de plus ils n'ont rien trouvé chez moi et bien sûr que mes empreintes et mon ADN devaient être sur les lieux étant donné que j'y suis allé pour poser ce convecteur.rrnrnJe vous remercie par avance de m'indiquez la procédure à suivre.

Par **Tisuisse**, le **22/02/2019 à 16:17**

Bonjour,rrnrnLa première chose à faire est de prendre un avocat qui saura, en étudiant le dossier, réclamer les investigations complémentaires, une nouvelle enquête, etc. et qui assurera votre défense.

Par **firmin56**, le **02/05/2019 à 16:46**

Bonjour,rrnrnJ'ai 17 ans, étudiant en 1ère année de science économique et de gestion.rrnrnDans le but de payer mes études et d'avoir une subsistance, j'ai effectuer un travail comme gestionnaire d'une cabine téléphonique. Mon patron me demandait, qu'après le service, de confier la clé à une femme qui était notre voisine de travail. Je le faisais tout en mettant la recette dans le tiroir et donnait la clé à cette femme. Alors mon patron venait faire les compte chaque soir, après ma descente, et retrouvait l'argent et la clé comme convenu, ce,jusqu'à 4 mois de travail.rrnrnUn jour, après le service, j'ai mis 300 € dans le tiroir et j'ai remis la clé à cette femme comme d'habitude. Arrivé à la maison, mon patron m'appelle pour me dire que l'argent est perdu, il m'a assigné à la police.rrnrnQue faire sachant que ce n'est pas moi qui ait pris cet argent ?rrnrnMerci.

Par **morobar**, le **03/05/2019 à 08:16**

Bonjour,rnVous n'avez rien à faire qu'à faire constater avoir exécuté les consignes de l'employeur.rnQue ces consignes restent à l'évidence inefficaces n'empêchent pas qu'elles s'imposent à vous.

Par **Tommy26**, le **08/08/2019** à **20:33**

Voilà , je viens m'adresser à vous pour que vous puissiez me donner votre avis ou conseils rnJe viens de vivre un moment bizarre de ma vie " ou on me dit que je suis un voleur " QU'EST CE QUE JE DETESTE CE MOT rnJe viens de revenir des vacances , j'ai trouvé un courrier de la police dans ma boîte postale , après avoir , je vois quoi une convocation de la police rnJ'ai patienté jusqu'a lundi pour se rendre au poste de police , j'ai vecu mal ces derniers jours , je dormais plus ,je ne mangeais plus et je pouvais meme pas rigoler avec mes enfants toujours la boule au ventre parce que il y'avait pas le motif de la convocation juste mes droits avoir un avocat , garder le silence en cas de pression de la part d'inspecteur ect !!!!! rnLe lundi matin tot 7h 30 j'étais devant la poste de police pour savoir plus sur cette histoire , une fois devant l'inspecteur je tremblais je lui demande "pourquoi suis je convoquer " il sort un document avec des fotos ,il me dit " le magasin Colruyt nous dit que t'as volé une montre et un autre jour des ecouteurs " rnTout d'abord , Je me rappelle bien pour la montre c'était une montre qui lie le rythme cardiaque , le fit pour le sport mais je me souvient pas l'avoir voler , j'ai mis dans mon caddi arriver pres de la caisse , je me suis ravisé voir son prix, je me suis dit mon budget me permettait pas !!!du coup j'ai déposé l'article sur une étagère en face de la caisse et pour c'est qui est pour les ecouteurs je m'en rappelle vraiment pas sincèrement les prendre parce que ça arrive de faire remplir mon caddie tous que je vois intéressant sur mon chemin mais une fois pres de la caisse; hesitation de les prendre tous s'impose !!!! Du coup je laisse les article que je peux pas prendre quelque part rnJe redemande à l'inspecteur" je l'ai volé quand sur ces fotos que vous avez sur moi " il me reponds " t'as pris la montre mais tu as laissé l'emballage un endroit où il y avait pas des cameras " et moi je suis sur que je l'ai déposé sur une étagère avant de sortir !! Il se peut quelqu'un d'autre les a pris !! Comment je peux savoir ou pas s'ils sont volés apres vu que je l'ai laissé dans le magasin rnrnIl m'as demandé d'écrire sur papier mes reponses, j'avais peur de m'inculper sans savoir avec mes mots parce que il m'a dit attention à ce que tu vas écrire sera utiliser contre moi !! Un mot mal placé peut m'inculper rnrnJe lui ai demandé dans ce cas que je parlerais avec mon avocat et je reviendrai ensuite "la prudence " rnIl m'as fixé une autre date pour ma deposition rnrnJe sais vraiment pas si c'est grave , pourriez vous m'eclairer un peu ou me donner des conseils s'il vous plaît????? !!! rnrnP.s: pas encore contacter mon avocat j'ai honte de parler de vol rnrnMERCI D'AVANCE POUR ME REPONDRE AU PLUS VITE POSSIBLE S'IL VOUS PLAIT ...

Par **AFRICANLEADERSHIP**, le **01/09/2019** à **14:54**

Bonjour,rnrnDans notre école, le responsable développement en quittant son bureau on s'est croisé dans la couloir et je suis rentré dans la salle de cours. Un autre, venu en retard, du fait qu'elle nous a accusé de voler son ordinateur qu'elle laissé devant sa porte du bureau. Après une semaine de cela la police nous a convoqué pour interrogatoire.rnrnQu'est ce qu'on doit faire ? la porté plainte pour d'iffamation ou ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **02/09/2019** à **18:49**

Bonjour, ou? Hé bien lui rendre son ordinateur par exemple. Car il semble que le personnel de l'établissement soit mis en cause. plainte par d'iffamation La diffamation n'est pas démontrée, et au demeurant ce n'est pas cela qu'il faudrait dénoncer en cas de mise en cause nominative, mais recourir au titre de l'article L226-10 du code pénal.

Par **Djockos**, le **07/06/2021 à 14:55**

Bonjour, J'ai travaillé pour un employeur pendant 2 mois sans avoir été payé depuis l'embauche. Il m'a juste déclaré à l'URSSAF (2 semaines après le début) sans contrat écrit, il ne m'a jamais fourni de fiche de paye ni de salaire. Il entreposait son matériel sur le lieu du chantier puis lorsque celui ci fût fini, il n'avait pas d'autre lieu de stockage où le mettre. Il nous demanda (moi, un autre employé ainsi que son ex-compagne) d'en garder une partie chez nous en attendant qu'il trouve une solution. Maintenant il nous menace de mort ainsi que de porter plainte pour vol contre nous alors que nous avons jamais refusé de lui rendre ou qu'il passe y chercher. Comment faire puisque le matériel est effectivement chez nous si il y a une perquisition ? Comment se débarrasser du matériel puisque lorsqu'il daigne répondre à nos nombreux appels, il est pas là/indisponible etc... Surtout que la personne qui l'hébergeait et qui lui avait autorisé la domiciliation de son entreprise, l'a expulsé de chez lui et renvoie tout le courrier aux expéditeurs qu'il reçoit en rapport avec mon employeur et/ou son entreprise. On n'a nulle part à y poser et on est pas des voleurs d'autant que les trois quarts ne sont pas payées auprès des fournisseurs (trois distributeurs en espaces verts) et qu'eux même sont en procédure contre lui pour impayés. Cordialement Julien

Par **Tina021928**, le **01/10/2021 à 22:50**

Bonjour, Mon employeur m'accuse de vol le dernier jour de mon contrat, menace de ne pas payer les pauses que je prenais alors que rien n'est stipulé dans mon contrat concernant ces pauses. En fait, je pense qu'il ne veut pas me payer. Que faire svp ? merci.

Par **morobar**, le **02/10/2021 à 11:38**

Bonjour, Le paiement des pauses n'est pas prévu sauf mention au contrat de travail ou dans la convention collective. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34555> je pense qu'il ne veut pas me payer. Soit vous recevez votre rémunération normalement, soit ce n'est pas le cas. EN attendant personne ne peut rien deviner.

Par **Anniriviere**, le **12/05/2022 à 11:06**

Bonjour, Je suis en CDI de 3 h par semaine, en contrat CESU, pour un particulier depuis bientôt 1 an. Jusqu'à avant-hier tout allait bien jusqu'à ce que je reçoive un SMS dans la

soirée, de ma patronne, me disant : "Elle a quelque chose d'important à me dire. Peut-elle m'appeler ? Oui, bien sûr, je lui réponds ." Et au téléphone, elle me dit que son fils m'accuse de lui avoir volé son stupéfiant (chit) à plusieurs reprises et, cette fois-ci, ça aurait été dans la poche d'une de ses vestes, au garage. Je suis resté vraiment bête car je ne connaissais même pas ce produit. J'ai fait des recherches sur internet le soir où elle m'a appelé et, oui, effectivement, j'ai dû voir des petites crottes posées sur un côté, à la cuisine, mais en faisant la poussière, je les faisais tomber au sol pour pouvoir les aspirer car je ne pouvais pas savoir ce que c'était des crottes noires qui ressemble au crottes de souris enfin bref. Et maintenant, on me met la pression pour que ce soit moi qui démissionne et non elle qui me licencie. J'ai écrit un message à ma conseillère de pôle-emploi pour lui demander conseil et m'a répondu de surtout pas démissionner.rnrnJ'écris ce message pour avoir des conseils car ont m'accuse de choses que je n'ai jamais fait, de plus c'est la parole de son fils et eux, contre la mienne. Trop facile, surtout pour des produits stupéfiants interdits. Que dois je faire ? En sachant que son fils m'a écrit 3 SMS depuis ce jour en me disant : je sais que c'est toi, comment veux-tu faire ? Je n'ai répondu à aucun de ses messages.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **12/05/2022** à **11:38**

bonjour
l'usage de stupéfiant est un délit lire ci dessous(ou recopier le lien)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33341>
il m'étonnerait que le fils aille déposer une plainte pour vol de quelque chose qui est illégal/interdit...suivez les conseils de la conseillère de pôle emploi

Par **Tisuisse**, le **12/05/2022** à **11:45**

Bonjour,
Au prochain message du fils, vous lui répondez que vous enregistrez ses messages et que vous êtes disposé à déposer plainte pour harcèlement. C'est à lui de prouver ce qu'il avance, ce pour quoi il vous accuse, pas l'inverse. Comme dit dans le message précédent, il est en très mauvaise posture car la détention de stup. est un délit passible d'une forte amende et de prison. C'est donc lui qui est en mauvaise position et ses parents avec lui. Donc, pas d'inquiétudes, continuez votre travail comme par le passé et soyez rassuré, ils ne feront rien, cela se retournerait contre eux.

Par **Anni**, le **14/05/2022** à **21:11**

bonjour merci beaucoup pour votre réponse rapide. honnêtement je ne veux plus mettre un pied chez eux car spycologiquement j'ai peur des représailles par son fils cest a dire si je retourne travailler mardi et qu'il me menace verbalement pour laisser aucune trace car on ma dit tous ce qui est verbal nest pas des preuves (meme enregistrer ?) je me fiche de perdre mes droits pour pôle emploi par contre j'aimerais avoir mes congé payé ainsi que mon minuscule salaire et arrêter d'aller travailler. est ce que je dois déposer plainte contre fausse accusations ? est ce que je peu faire un abandon de poste? ou me mettre en arrêt maladie ? est ce que je dois déposer un dossier au conseil des prud'hommes ? car cela est trop facile d'accès gratuite avec des on dit et mettre la pression des que je vais retourner travailler ?

merci beaucoup pour votre réponse vraiment merci

Par **Cocosam**, le **13/06/2023** à **16:14**

Bonjour, j'aimerais avoir des conseils sur la situation de mon conjoint. rnIl travailler dans un hotel de nuit et son patron l'a accusé de vol pour des bouteilles. Mon conjoint n'ayant rien voler et en plus il ne boit pas. Il l'on mis a pied 15jours ensuite il a eu un rendezvous pour licenciement puis depuis le 05 juin plus de nouvelle pas de recommander de licenciement rien. Il lui a fait signer un papier pour reconnaître les faits, mais il a signer sans réfléchir. Que pouvons nous faire ? Merci a vous.

Par **nove**, le **01/10/2024** à **17:18**

Caissière chez carrefour, j'ai commis une faute, j'ai oublié et, ou pas osé faire ouvrir le sac a un client, rien me paraissait suspect, mais ce client avait volé des cartes de jeux pour une somme importante. Les vigiles ont scruté la vidéo surveillance et confondu le voleur. Le directeur a porté plainte et perquisition faite chez ce client a permis de retrouver la totalité du vol. Convoquée dans le bureau de mon directeur devant ma faute, ce dernier m'accuse de possible complicité, par une pression énorme de sa part je n'ai pas su me défendre. Je suis désemparée, je ne connais pas le voleur, je ne suis pas une voleuse!rn rnMerci de votre réponse je suis complètement perdue.rn rn